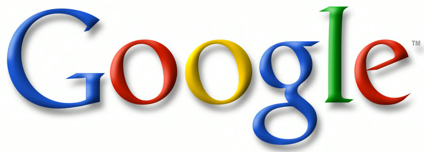



UC-NRLF
$B 61 740

MARCELLIN BOUDET

PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE SAINT-FLOUR

LA SOURCE MINÉRALE
GALLO-ROMAINE
DE COREN
ET
SON TRÉSOR

Extrait du Bulletin de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand

CLERMONT-FERRAND

TYPOGRAPHIE M. BELLET & FILS, LIBRAIRES

Avenue Centrale, 4

1889

BRUEL

LA SOURCE MINÉRALE GALLO-ROMAINE

DE COREN

I

La situation. — Le nom. — Coren station celtique.

Coren, dans l'ancien Brivadois[1], au point culminant du bassin de la Garonne, aujourd'hui chef-lieu de commune du canton nord de Saint-Flour, à cinq kilomètres de cette ville, est un pittoresque village juché sur le sommet d'une montagne qui surgit isolée entre deux ravins, à l'extrémité de la chaîne de la Margeride. Situé sur la limite même des comtés carlovingiens de Brioude et de Talende qui avaient été vraisemblablement taillés sur deux circonscriptions celtiques différentes, sa situation fut toujours un point stratégique. Poste frontière dans les origines, puis membre de la grande terre de Mercœur formée sous les derniers carlovingiens, dont il protégea les marches aux dixième-treizième siècles, il fit partie, pendant la guerre de cent ans et

1 — Le comté de Brioude (neuvième et dixième siècles) confinait par le sud : au comté de Talende, subdivision comme lui du comté d'Auvergne, et au comté de Gévaudan. Sa limite séparative d'avec le Talende, qui n'a jamais été indiquée, partait de la vallée d'Allagnon, franchissait à Pierrefitte (commune de Talizat) le faîte commun des deux bassins de la Loire et de la Garonne, longeait la rive gauche de l'Aude à l'extrémité sud-ouest de la commune de Coren, passait au pont du faubourg de Saint-Flour en laissant la ville et le faubourg au comté de Talende, suivait à peu près la rive gauche de la Truyère et rejoignait le Gévaudan à Faverolles, canton de Ruines, arrondissement de Saint-Flour, lequel lieu de Faverolles était Gabalitan.

les guerres de religion, de cette ceinture de quarante forteresses qui défendaient les approches de l'imprenable place de Saint-Flour qualifiée par Jean de Berry, par les rois Charles V, Charles VI et Charles VII de « l'une des plus fortes places du royaume » et « de clef de la France du côté du Languedoc[1]. »

Ce poste, qui a les apparences d'un *oppidulum* et sur le territoire duquel ont été trouvés divers objets gaulois, est entouré de vestiges et de monuments celtiques de tous les côtés. Au sud, les tombelles de Mons où furent découverts, il y a sept ou huit ans, entr'autres objets, un beau glaive gaulois et plusieurs dextrochères; au nord, le menhir, dont le nom seul est resté dans le *Petra ficta* d'une charte d'Etienne de Bonnac, chevalier, de 1060-1069[2]; à l'ouest, les dolmens encore debout de Bardon et du lieu de *Vauls, A Vaul, A Poul, A Voul,* commune de Coltines; le plateau de Saint-Flour, l'ancien Indiciac[3] où l'on a trouvé parmi d'autres témoins de l'occupation gauloise, un statère d'Epadnact au fond d'une cave creusée dans le roc, complétait la circonférence. Le principal ruisseau qui baigne le pied de la montagne de Coren se jette, près de là, dans la rivière

1 — Archives municipales de Saint-Flour, chap. I, art. 1 à 3; chap. III, art. 1, n° 2; chap. X, titre I, n° 14, etc.

2 — Charte 895 du Cartulaire de Sauxillanges. Aujourd'hui Pierrefitte' commune de Talizat.

3 — *Indicti ac;* le lieu de l'indict, de l'indiction; celui où s'assemblent les chefs pour répartir l'impôt. « *Indire la taille, la taille indite* » sont des expressions qui reviennent à chaque instant dans les comptes consulaires de Saint-Flour des quatorzième et quinzième siècles écrits en langue nationale, et qui sont d'un usage courant même dans les ordonnances royales du quinzième au dix-septième siècles. *Indicire* a le même sens en latin; peut-être avait-il un analogue dans la langue celtique, sœur du latin. Indiciac a été de tout temps un lieu important du pays. Son existence gauloise et gallo-romaine est prouvée surabondamment, quoi qu'en ait dit M. Paul de Chazelles *(Dict. du Cantal,* verbo Saint-Flour). L'étymologie tirée de *indicium* dont on a fait *fanal,* et qui supposerait un phare à Saint-Flour pour guider les malheureux voyageurs égarés, est une étymologie fantaisiste digne du seizième siècle; Saint-Flour est dominé de tous les côtés par des sommets plus élevés d'où le prétendu phare aurait été mieux vu. Elle n'en a pas moins cours, et chacun répète le prédécesseur, sans critique.

de l'Ande qu'on appelle Landaire dans le pays, mais dont le nom primitif *Ande* s'est transmis intact depuis le moyen-âge jusqu'au dix-huitième siècle[1]. Les villages qui l'entourent paraissent, comme lui, dans les documents, aussitôt qu'il y a des documents écrits pour la région, aux environs de l'an 900[2]. Presque tous portent des noms celtiques, tels que Talizat, Andelat, communes limitrophes, Coltines, Bardon, etc...

Le nom de Coren est lui-même celtique ; sa racine est *Corn*[3]. Il se reproduit aux deux extrémités opposées du comté de Talende. Corent, chef-lieu de commune du canton de Veyre-Monton, *oppidum* gaulois aussi beau, aussi vaste et de même forme que celui de Gergovia, — grand cône tronqué et allongé dominant le cours de l'Allier — est célèbre parmi les archéologues et les marchands d'antiquités comme la mine la plus féconde d'Auvergne en objets celtiques. Ce qui s'y est découvert de vases, de poteries, d'armes, de briques, de monnaies, de fibules et d'orne-

1 — *Lenda*, *Landa*, *Anda*, *Lande*, *Ande* dans les titres des treizième et quatorzième siècles au Cartulaire inédit de Saint-Flour que nous avons sous les yeux. *And* « eau » en celtique, est avec *or* et *aus*, ses synonymes, la racine la plus répandue dans les noms des cours d'eau d'Auvergne. — *Eyre* signifie aussi rivière.

2 — *Villa Vendagia* en 924 (Charte 16 du Cartul. de Brioude) : Vendèze, commune de Saint-Flour. *Villa quæ dicitur Vendecia*, Haut-Vendèze, commune de Fournols, aujourd'hui de Rezentières, au-dessus de Coren, nommé en 946 avec Fournols et les deux Espesses, la vieille et la nouvelle : *In Speciolas mansos.... et in alia Speciola mansos...* (Ch. 281, Cartul. Br.). —*Villa de Spinassia*, l'Espinasse, commune de Coren en 924 (Ch. 16, ibid.). — *Talaisago* et *Taladiciaco* au dixième siècle. Talizat *(Vita S. Geraldi;* fragm. des Tables du Cartul. de Brioude; Baluze, maison d'Auvergne, I, *in fine)*. — *Andalhac* au Cartulaire de Saint-Flour, c'est-à-dire « le lac de l'Ande ; » Andelat domine, en effet, un bas-fond, où le ruisseau étalait naguère la nappe d'un lac, d'un étang ou d'un marécage. Peut-être est-ce le *mansus de Andaliaco* de la 32[me] Charte du Cartulaire de Conques de 1030-1061, nommé aussi *Andialiago* à la même époque (Ibid., ch. 190); car l'abbaye de Conques possédait alors beaucoup de terres à Roffiac, Andelat, Tanavelle, Ussel, Valuéjol, Molompise et autres environs de Saint-Flour.

3 — Qui se reproduit dans *Corn wailles;* dans *Corno*, Cornon, station celtique sur les bords de l'Allier en face de Gergovia; dans *Corn*, commune du canton de Livornon, arrondissement de Figeac (Lot), station celtique aussi munie de balmes, dont le nom s'écrit *Corno* dans une charte du mois de mars 1007 (Ch. 325, Cartul. de Conques).

ments gaulois, vendus, la plupart du temps, comme provenant de Gergovia, est inouï. Il existe un autre Coren dans la Haute-Loire, situé aussi sur une hauteur et où on aurait rencontré aussi, nous dit-on, divers objets celtiques[1].

Pour le distinguer du Coren du Bas-Talende, les documents carlovingiens attestent qu'on appelait celui de la montagne de Saint-Flour Coren-le-Haut ou le Haut-Coren : *Villa quæ dicitur Alto Coreno;* ainsi est-il nommé au mois de juillet 924 par l'archiprêtre Jean et par Arnald, évêque d'Auvergne, cofondateurs de l'église de Saint-Julien de Chanet (canton d'Allanche), près de Moissat et de Mardogne, en face de Talizat. L'évêque donna pour doter cette église « la moitié des dîmes du village du Haut-Coren », la dîme de la Brousse (commune de Coren); une partie de celle de Vendèze et de Lespinasse près Coren ; de Sévérac (commune de Moissac) et de Mardogne[2], à peu de distance de Coren ; et la dîme de divers villages de la viguerie de Chaliers[3].

L'église de Coren, *Ecclesia Sancti Petri de Coren,* est mentionnée dans une bulle du pape Lucius III, du 4 avril 1185, avec celle de Sainte-Marie-Madeleine de Clavières, de Saint-Julien de Chanet et de Saint-Victor de Massiac, comme dépendant de l'abbaye de Blesle[4]. Saint Pierre est toujours le patron de la paroisse.

1 — *Lo feu del mas de Coren* en 1179 (Cartulaire des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem du Velay. Chassaing. Page 27. 1888). Aujourd'hui Courent, commune de Beaux, canton de Loudes, arrondissement du Puy.

2 — *Mar dun* « la montagne du marais. » L'Ancienne Auvergne, reproduisant le bon Audigier, dont l'excuse était d'écrire au dix-septième siècle, a voulu voir dans ce nom la réunion de ceux de Mars et de Diane ! Tous les Mardogne sont dans la même situation topographique, sur une hauteur dominant une plaine autrefois marécageuse, inondée ou inondable. Au *Mardunia* qui domine Neussargues entre Coren, Allanche et Murat ; au *Podium Mardogniæ* ou *Mardunie* de Gergovia qui domine l'ancien lac de Sarliève (Cartul. de Sauxillanges), nous pouvons ajouter la *Roca Mardune* du comté de Sisteron, ainsi nommée au onzième siècle (Charte 327 du Cartulaire de Conques).

3 — Charte 16 du Cartulaire de Brioude.

4 — *Spicilegium Brivatense.* Chassaing, juge au Puy et archiviste-paléographe, page 20.

Etienne de Coren vit en 1124-1150[1]. Une charte romane de 1201 nous donne le nom en langue nationale ; il y est question d'un grand chemin qui traversait ce petit oppidum ou en longeait la base : *Lestrada de Coren*[2].

Après cette époque, les temps sont infiniment trop récents pour nous offrir de l'intérêt. Le nom celtique de Coren est fixé ; les villages de la région ne sont pas des colonies, des villages modernes ; ce sont de vieux villages, des groupes primitifs. Presque partout où nous les voyons aujourd'hui, les huttes des montagnards gaulois s'élevaient au moment de la conquête romaine. C'est tout ce que nous avions à demander aux documents écrits.

II

Les Sources minérales de Coren.

Coren a une fontaine minérale appelée, dans le langage du pays, *Font salade,* à cause du goût salin de ses eaux. C'est le nom réservé en Auvergne aux sources de cette nature ; témoins la *Font salade* de Vic, ancien nom de la fontaine minérale[3], la *Font salade* de Prunet, la *Font salade* de Jaleyrac, la *Font salade* de Tournemire, les *Salet,* de Saint-Julien de Jordanne, de la Besserette, un autre dans le canton de Chaudesaigues. La source minérale du *Salet,* de la commune de Courpière (Puy-de-Dôme), prouve que l'expression était générale en Arvernie haute et basse. La fontaine de Coren porte un deuxième nom plus expressif encore : *la Font de vie,* lieu-dit qui figure au cadastre.

1 — Archives départementales du Puy-de-Dôme. Fonds Chapitre cathédral. Armoire XVIII, sac A, cote 5. Il est possible qu'il s'agisse de Coren en Basse-Auvergne.

2 — *Tablettes historiques de l'Auvergne*, 1841. Planche II. Traité de Robert Dauphin et d'Aimon II de Brossadol (Broussade, commune de Saint-Georges, canton nord de Saint-Flour), château détruit pendant la guerre de cent ans.

3 — Arch. du château de Comblat. Inventaire. Acte de 1502 constatant que Jean de Montamat, seigneur de Polminhac, a des cens à Cambon, Salvaroque (au-dessus de la fontaine minérale), Peyreleyre et *Fonsalade.*

Ce serait les fontaines qu'il faudrait dire. Les sources minérales de Coren se composent d'une multitude de veines qui, s'élançant des entrailles du sol, se font jour dans le lit même du ruisseau dit de Colsac, de Vendèze ou de la Roussière, à 800 mètres du village. La principale gerbe jaillit à 10 ou 12 mètres du *Moulin de Coren*, dans un gué qui franchit en ce point le peu profond ruisseau. Deux griffons seulement, distants de 0m20 l'un de l'autre, ont été captés. Mais, à côté de la prise d'eau construite pour les recueillir, en 1886, nous avons compté vingt-quatre autres naissants d'eau minérale dans le lit du ruisseau, sur un espace de 6 à 8 mètres autour de cette construction. Ils projettent leurs bouillons du fond à la surface et plusieurs émergent à 0 25c, 0 50c et 1 mètre de la petite bâtisse qui abrite une faible partie de ces sources abondantes. Il y en a une multitude d'autres en amont et en aval sur environ 200 mètres de longueur. Partout elles accusent leur présence par de grosses bulles de gaz qui viennent crever à la surface de la nappe d'eau.

Les deux seuls naissants captés ont un débit de 11 litres à la minute à leur point d'émergence; si les innombrables autres naissants réunis ne représentaient qu'un volume à peu près cinq fois plus fort, ce qui est, suivant toute apparence, fort au-dessous de la vérité, les sources minérales de Coren auraient un débit de 1 litre à la seconde, soit 86 400 litres par vingt-quatre heures.

Les sources minérales les plus rapprochées sont celles de Montchanson, commune de Faverolles et du Terran, près du château de Longevialle, commune de Chaliers, de 20 à 26 kilomètres de là[1].

1 — La source abondante et salutaire de Montchanson, propriété communale, a été l'objet pendant ces dernières années d'une tentative d'exploitation qui aurait pu réussir plus sagement conduite; elle a donné lieu, entre le nommé Pellegry et un droguiste de Paris, associés pour la lancer, à un procès que l'auteur a eu à juger au cours de 1889.

III

Composition des eaux. — Effets curatifs actuellement connus.

La commune de Coren a fait analyser en 1887 les eaux de ses sources minérales au laboratoire officiel d'Alger, dont le directeur était connu du maire ; et voici le procès-verbal qui fut dressé de cette analyse :

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS — SERVICE DES MINES
Département d'Alger. — Laboratoire de chimie d'Alger.

N° 1730 PROCÈS-VERBAL

d'analyse d'un échantillon d'eau minérale provenant de Coren, département du Cantal, et remise au laboratoire par M. le Maire de Coren.

Chlorure de sodium	1,308
Sulfate de soude	0,068
Sulfate de magnésie	0,303
Sulfate de chaux	1,121
Carbonate de chaux	0,628
Carbonate de fer	1,320
Silice	0,019
Alumine	0,013
Poids des sels trouvés	4,780
Quantité d'acide carbonique libre	0,157

« Cette eau peut être désignée sous la qualification de bicarbonatée ferrique, chlorurée sodique et sulfatée calcique. Ses caractères sont donc complexes, aucun de ces trois éléments n'y possédant une prééminence marquée sur les autres.

» Alger, le 1er juillet 1887.

» Signé : C. TINGRY. »

Voici une deuxième analyse des eaux de Coren, faite tout récemment par l'Académie de médecine de Paris. Elle diffère

*

très-sensiblement, sur certains points, de l'analyse du laboratoire d'Alger[1].

1° Bicarbonate de chaux.	0,582	
2° Bicarbonate de magnésie.	0,080	
3° Bicarbonate alcalin.	3,725	
4° Fer et alumine.	0,105	7,076
5° Chlorure de sodium.	2,400	
6° Sulfate de soude.	0,064	
7° Silice.	0,120	
8° Acide carbonique libre en quantité considérable.		

Rapport de cette analyse a été fait à l'Académie de médecine par M. Constantin (Paul), le 5 février 1889.

Sur le vu de cette analyse et du rapport dont elles ont été l'objet, les eaux de Coren ont été estimées utiles à la santé publique et, par arrêté ministériel du 7 mars 1889, l'exploitation de « la source *Font de Vie* de Coren » a été autorisée[2].

La température est de 13 degrés à la source. ~~Il est probable que le transport de Coren à Alger a modifié la composition des eaux dans une certaine mesure. La commune va faire procéder à une autre analyse par le laboratoire de Paris; on tient la précédente pour insuffisante.~~

Ces eaux sont employées, dans le pays, comme reconstituantes, surtout pour les enfants de huit à quatorze ans, et

1 — Copie telle qu'elle m'a été transmise par M. le Maire de Coren :

« Coren, 18 septembre 1889.

» Monsieur le Président,

» En réponse à votre lettre du 15 courant que je viens de recevoir, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai fait faire par l'Académie de médecine une seconde analyse, et c'est d'après cette deuxième expertise, suivie d'un rapport du membre de cette assemblée, que M. le Ministre a pris un arrêté (7 mars 1789) autorisant l'exploitation de la source *Font de Vie de Coren*. Nous sommes très-heureux de ce beau résultat qui nous permettra de tirer parti de ces eaux avec plus d'avantage qu'auparavant. Ces avantages seront plus considérabies encore avec votre si dévoué et si précieux concours dont je vous remercie bien sincèrement au nom de ma commune.

» Daignez agréer, etc. » VIALLEFONT, maire. »

2 — Il ne lui manque plus désormais que les malades et la publicité. Tout ce que pouvait faire l'auteur de cette notice était de placer, à côté des attestations officielles de notre temps, les certificats non moins authentiques des nombreux malades qu'elle a guéris ou qui ont cru l'être pendant deux siècles consécutifs sous l'Empire romain.

comme légèrement purgatives. De tous temps, pendant la belle saison, de bonnes femmes venaient puiser quelques bouteilles dans le sable du ruisseau et les vendaient à St-Flour où l'on en usait comme d'une eau de table assez agréable. Mais les matières terreuses dont elles étaient souillées en rendaient l'usage fort restreint; lorsqu'un maire intelligent, M. Viallefont, s'est avisé, en 1885, qu'elles pourraient être de quelque produit pour la commune. Il a donc prescrit le nettoyage et l'isolement de la source la plus forte, dite *Font de Vie*. Il s'est trouvé, sans s'en être douté, le continuateur d'Auguste.

IV

Travaux de captage du temps des Romains.

Au mois de juillet 1886, comme les ouvriers enlevaient la terre et poursuivaient les deux naissants de cette source jusqu'à leur point d'émergence du rocher, afin de les amener à la surface purs de tout corps étranger, ils s'aperçurent qu'ils avaient déjà été captés à l'aide de travaux rudimentaires mais solides.

Ils consistaient en une cuve carrée, en bois, de 1^{m} 32 de largeur dans œuvre de chaque côté, sur 1^{m}50 de profondeur dont ils rencontrèrent le sommet sous le gravier, à 1^{m} 32 environ au-dessous du niveau du ruisseau. Elle devait être surmontée, à l'origine, d'un second carré de mêmes dimensions de façon à former un puits boisé de trois mètres de profondeur. Mais le cadre supérieur avait disparu. Des débris de sapin pourri annonçaient qu'il n'avait pu résister à l'action du temps. Plus exposé aux brusques alternatives de dessication et d'humidité, la pourriture avait dû envahir sa partie supérieure et de là se communiquer au surplus, tandis que la caisse entièrement immergée était placée dans de meilleures conditions de résistance.

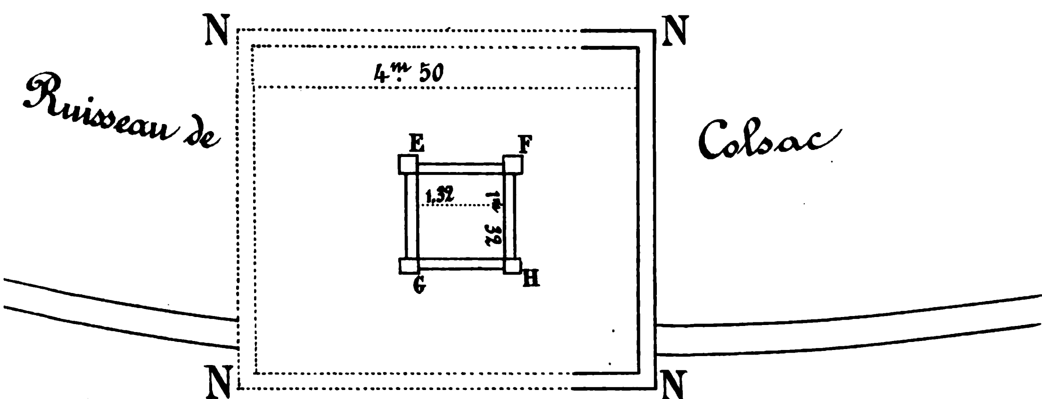
La cuve était formée de quatre forts pieux de chêne reliés par des madriers de sapin de cinq à sept décimètres d'épaisseur, avec un fond de madriers de chêne de trois pièces seule-

ment, de semblable épaisseur, percé de deux trous irréguliers de 12 centimètres de diamètre chacun. Ces trous correspondaient exactement aux points d'émergence des filets d'eau minérale à capter. Ils y passaient à gros bouillons. Le fond de la caisse ne reposait pas directement sur les griffons pour en laisser le jaillissement plus libre. Les quatre pieds, dépassant, par en bas, le plancher de 60 centimètres environ, s'appuyaient sur les parois latérales du roc préalablement évidé en entonnoir. Entre le fond de la caisse et le fond de l'entonnoir où les naissants s'échappaient du rocher, il y avait une distance de 1m50. La caisse supérieure devait dépasser le niveau du ruisseau de 18 à 20 centimètres. Du point d'émergence au sommet du puits, avant sa destruction partielle, il y avait donc environ 4m50. Le travail des ouvriers romains se suivait très-bien.

Après avoir isolé et asséché le terrain de la fouille à l'aide de bâtardeaux, ils avaient mis à nu le rocher de gneiss cristallin qui constitue le sous-sol du ruisseau, et y avaient taillé au pic un trou de 1m50 environ sur 2m50 à 3 mètres de diamètre, au fond duquel sourdaient les deux naissants. Puis ils avaient posé au-dessus la caisse inférieure sur ses pieds, en laissant, au-dessous du fond percé de trous, le vide dont nous avons parlé, pour le jeu des sources.

Aucun clou n'a été employé à cause de la rouille qui les aurait détruits; les planches latérales étaient reliées les unes aux autres par des enchevêtrements. Le sapin lui-même, sans parler du chêne, était bien conservé, grâce à une infiltration profonde des substances minérales; la chair du bois était devenue noire comme celle de nos vierges miraculeuses, la surface était partout d'un jaune safran par suite du dépôt minéral. Il fallait que cette infiltration se fût faite assez vite pour avoir devancé l'œuvre de la pourriture du bois blanc qui marche rapidement. J'ai vu les bois de la caisse debout sur le bord du ruisseau; le chêne était devenu dur comme du bois de fer; le sapin se décomposait à l'air. Les effets de l'eau de Coren sur le bois devaient être fort connus des ouvriers gallo-romains du pays, sans quoi ils auraient employé du chêne partout.

PLAN DES TRAVAUX DE CAPTAGE
Gallo-Romains.



EFGH – *Caisse de bois ou cuve du puits minéral.*
NN – *Quadrilatère de madriers destinés à préserver le puits*

Coupe transversale

ABC *Construction moderne*
DD *Niveau de l'eau*
EFGH *Caisse inférieure du puits*
IJ *Terrains de transports*
KL *Gneiss cristallin*
MM *Naissants d'eau minérale*
NN *Emplacement des madriers formt. le revêtement de préservation du puits*

Le puits thermal était enfin protégé tout autour contre les attaques du torrent par un quadrilatère de 4m 50 de côté, composé de madriers de 0m 10 d'épaisseur, au centre duquel il se trouvait. On en a retrouvé une partie sur place dans le gravier. Le grand nombre de briques, de tuiles à rebord et autres débris gisants à cet endroit dans le lit du ruisseau, laisse supposer que l'intérieur de ce quadrilatère, entre le puits et le blindage extérieur, était primitivement garni de maçonneries. Ces maçonneries ont été peu à peu démantelées et emportées par les crues; la vase et l'ensablement ont seuls permis au cadre inférieur du boisage du puits d'échapper à la destruction.

Tels sont les modestes mais suffisants travaux à l'aide desquels les ingénieurs gallo-romains ont recueilli une partie des sources minérales de Coren. Plusieurs des puits romains des thermes du Mont-Dore étaient établis dans des conditions pareilles.

La caisse de sapin renfermait un mètre de vase amenée par l'eau minérale des entrailles du sol; c'est la bourbe sacrée qui a donné son nom à tant de sources et de thermes. Employée naguère et même encore aujourd'hui dans certaines stations pour y prendre des bains de boue, les Gaulois l'adoraient comme une divinité mystérieuse et bienfaisante. L'eau de Coren n'en soulève que des parcelles infimes et il a fallu un bien long temps pour en remplir d'abord l'entonnoir du rocher puis un mètre de la caisse, soit environ 2m 50 de profondeur. Les 50 centimètres restant de la cuve étaient remplis par une couche de graviers déposés là par les grossissements du ruisseau après la destruction du cadre supérieur.

V

A quelle époque le captage a été opéré.

Les objets que contenait la cuve, et dont nous allons donner la nomenclature, démontrent que les travaux ont dû être opérés sous les premiers empereurs, et presque certainement sous Auguste. Nous y reviendrons dans un instant.

VI

Objets gallo-romains trouvés dans la source.

C'est en retirant la vase, au milieu du mois de juillet 1886, que deux ouvriers, Jean Yzabel, meunier du moulin de Coren, qui demeure sur place, et Ernest Tissier, terrassier, de Chambarigaud, arrondissement d'Alais, ont trouvé dans la cuve une grande quantité d'objets gallo-romains. Un certain nombre de monnaies avaient passé par les trous ménagés dans le fond de bois pour donner accès aux griffons, lorsqu'on les avait jetées dans la fontaine ; elles furent ramassées sous le plancher de la caisse dans l'entonnoir du rocher.

Le nettoyage a duré plusieurs jours ; la source n'étant pas gardée, pouvait venir fouiller qui voulait. Les recherches auxquelles j'ai dû me livrer pour réunir tous les objets retirés de la source n'ont abouti que peu à peu, lot à lot. J'ai acquis la preuve qu'on avait envoyé les monnaies à Paris et même qu'on en avait fondu quelques-unes. Celles qui sont revenues de Paris et que j'ai achetées, n'en sont revenues que parce que les marchands d'antiquités n'en ont pas donné le prix qu'on en espérait ; mais les mieux conservées, les objets les plus beaux ont dû y rester et nous n'avons eu ici que le rebut. On sait combien l'eau amortit le choc. Il y avait beaucoup d'ustensiles de terre fort dure dans les boues de la fontaine de Coren qui leur faisaient un matelas préservatif ; les débris l'attestent. Comment se fait-il que l'on n'ait ramené non seulement aucun vase entièrement intact, mais aucun possédant ses fragments principaux ? J'ai vu et fait passer pour ainsi dire au crible les déblais retirés de la cuve ; il s'y est trouvé des quantités de morceaux, de minuscules morceaux de ces jolies cupules ventrues, en terre vernissée rouge, avec des dessins en relief comme il en est tant sorti des fabriques de Lezoux. Ces vases-là sont donc entrés dans la cuve ; où ont-ils passé ? comment se fait-il qu'on ne retrouve rien de leur corps ? Ce n'est qu'en persistant, en insistant que j'ai pu obtenir, pièce

à pièce, ce qui n'était pas encore vendu ou plutôt ce qu'on n'avait pu vendre au dehors. Au premier moment, les inventeurs ont cru, comme toujours, avoir mis la main sur un trésor de grande valeur; les doigts se sont ouverts quand ils ont vu qu'ils s'étaient trompés; mais la crainte de s'être compromis en ne partageant pas avec le maire, en n'avertissant pas l'agent voyer chargé de la surveillance des travaux, au fur et à mesure des découvertes, ne les faisait ouvrir qu'à moitié, avec défiance. Tout porte donc à croire que je n'ai réussi à réunir que la plus faible et la plus mauvaise partie des objets recueillis dans la cuve romaine, au mois de juillet 1886.

S'il n'a pas de valeur vénale digne de ce nom, le trésor de Coren, tel qu'il est, a du prix pour l'histoire du paysan d'Auvergne, et il n'est pas sans intérêt pour l'histoire générale.

Voici la liste de ces objets, en y ajoutant ceux que possède, au nombre d'une vingtaine, M. l'agent voyer Grèze, qui a mis la plus parfaite complaisance à me les communiquer avec tous les renseignements à sa disposition.

1° Cent quarante-neuf monnaies de cuivre des empereurs romains, dont cent-six s'échelonnent régulièrement depuis Auguste jusqu'à Marc-Aurèle, c'est-à-dire depuis l'an 28 avant Notre-Seigneur jusqu'à l'an 180 de notre ère. Quarante-trois sont illisibles; entre ces illisibles et les très-lisibles, il en est quelques-unes en assez mauvais état, pour ne pouvoir reconnaître le *facies* et le nom du César, mais où l'on peut distinguer des signes suffisants des premier et deuxième siècles. Toutes ces pièces avaient servi avant d'être jetées dans l'eau; les moins usées sont celles des premiers empereurs; il en est dont le frottement avait déjà rasé complètement les reliefs; d'autres offrent des traces de liquéfaction superficielle, comme si on les avait ramassées dans les décombres d'un incendie avant de les offrir à la nymphe. On y remarque assez bien les traces de destruction ou d'effacement étrangères aux effets de la corrosion par le contact prolongé de l'eau minérale. Elles laissent l'impression d'un choix fait par le donataire des plus mauvaises pièces de sa bourse. Encore

aujourd'hui, c'est le sou le plus détérioré que la ménagère mettra dans le plat du sacristain lorsqu'il fait la quête à l'église. Elles présentent différentes variétés d'alliage et de module. Il est, en un mot, manifeste qu'elles n'ont pas été déposées toutes à la fois dans la source, mais successivement, une à une. Il n'y en avait pas seulement dans la cuve de bois, mais en dehors, entre le puits et le revêtement de madriers. Un sou, tombé là dans un empâtement de ciment avant sa dessication, s'y est logé par une partie de son disque et n'a pu être retiré qu'avec la gangue de ciment qui l'enveloppait à moitié; preuve qu'on a réparé et que toute la partie bouillonnante du ruisseau devait être considérée comme sacrée. Je ne mets pas un seul instant en doute que le fond de graviers de ce petit cours d'eau ne renferme d'autres objets romains.

Etat des 149 monnaies trouvées dans la source minérale de Coren au mois de juillet 1886

DATES	EMPEREURS et IMPÉRATRICES	Trouvées par E. Tissier	Recueillies par Ysabel	Remises à M. Grèze	Recueillies par d'autres	TOTAUX
28 avant J-C à 14 après J-C	Auguste........	3	2			5
28-17 av. J-C.	Agrippa........	2		1	2	5
14-37 ap. J-C.	Tibère.........				1	1
37-41 ap. J-C.	Caligula........			1	1	2
44-45 ap. J-C.	Claude.........	10		2		12
54-68 ap. J-C.	Néron...........	4				4
69-79 ap. J-C.	Vespasien......		2	1		3
70 environ ap. J-C.	Titus..........		2			2
81-96 ap. J-C.	Domitien.......	8	9		2	19
96-98 ap. J-C.	Nerva..........		3		1	4
98-117 ap. J-C.	Trajan.........	5	6			11
	Sabine, fme de Trajan.	1				1
117-138 ap. J-C.	Adrien.........		1			1
138-161 ap. J-C.	Antonin le Pieux.	3	2			5
	Faustine, fme d'Ant.	1	1			2
161-169 ap. J-C.	Aurelius Verus..			1		1
161-180 ap. J-C.	Marc-Aurèle....	1			1	2
Traces des Ier et IIe siècles	Mal lisibles.....	19		7		26
	Illisibles........	6	32	4	1	43
	TOTAUX.....	63	60	17	9	149

J'ai eu recours, pour la lecture de ces monnaies, à notre aimable et savant compatriote, M. Emmanuel de Vaissière, ancien sous-préfet, habile numismate et collectionneur heureux. Je le remercie de son concours[1].

2° Huit bracelets ronds de fillettes en fil de laiton de cuivre extrêmement ténu; les uns fermés, les autres ouverts et amincis aux deux extrémités très-rapprochées l'une de l'autre, bout à bout, à la façon gauloise. Le plus grand des bracelets fermés à 0m06 de diamètre seulement. Les ouvriers m'ont déclaré que n'ayant attaché aucun prix à ces morceaux de laiton sans ornements, ils ne sont pas sûrs le moins du monde qu'il n'y en eût pas d'autres dans le fond. Le moindre flot en eût enlevé des cinquantaines sans qu'il y parût. Ces ornements sont celtiques; mais ils existaient encore dans les campagnes, en grand nombre, à la fin du premier siècle avant Jésus-Christ, et au premier siècle de notre ère. Nous ne sachons pas qu'on en ait trouvé en Auvergne dans les trésors ayant date certaine après le troisième siècle.

3° Deux statuettes au moins en bois de hêtre, très-grossières, fendues en deux dans le sens de l'épaisseur, de 0m22 de haut sur 0m08 ou 0m09 de largeur moyenne. Les ouvriers, qui les prirent pour deux bons saints avariés, les jetèrent sur le bord du ruisseau; je n'ai pu en rattraper qu'une. Elle représente un être humain à face imberbe et bouffie, entièrement enveloppé dans une sorte de robe, de chemise ou de lange sans manches, tombant jusqu'aux pieds qu'elle recouvre, et montant jusqu'au double menton sous lequel le vêtement fait des plis; à peine distingue-t-on à un pli la place du bras gauche; l'épaule marque du côté droit. La coiffure ressemble à une barrette de moine, à une capuche de vieille femme ou à un bourrelet d'enfant. Tout compte fait, la figure

1 — M. Ulysse Chabrol a bien voulu se charger d'offrir mon modeste don au musée de Clermont dont il est le conservateur, et de lui faire aménager une case. M. Cirice Teillard-Chambon a bien voulu se donner la peine de présenter et de lire cette notice à l'Académie au nom de l'absent. Le cousin, l'ami et le collègue leur renouvelle ici tous ses remercîments.

me paraît représenter un poupard entouré de ses langes plutôt qu'autre chose. La statuette que j'ai mesurée et dessinée, était revêtue complètement d'une patine couleur de soufre ; jamais le hêtre n'eût résisté à la décomposition sans ce dépôt.

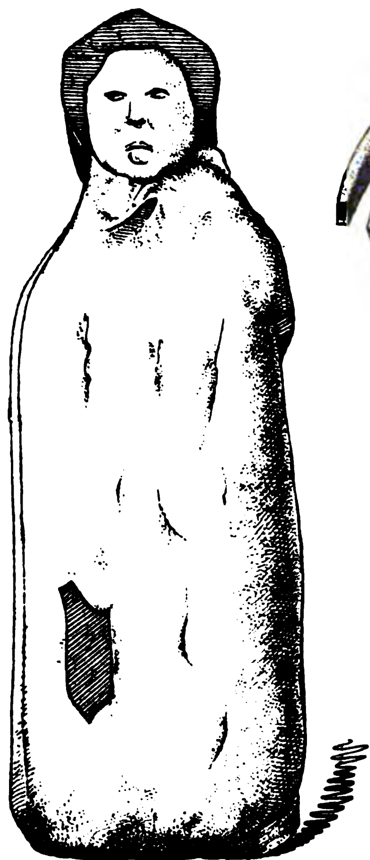
4° Un petit coq en terre blanche de 0m06 1/2 de haut, placé sur un pied rond, quelque peu détérioré, ce qui l'a sans doute empêché d'être vendu. Il y a des raisons de supposer qu'il y en avait d'autres plus complets.

5° Un petit couvercle de lampe de bronze. La lampe devait y être aussi assurément, et même en bon état, ces objets-là se conservant sans peine. Le glissement, hors de ses gonds, de la petite fiche qui servait de charnière au couvercle a fait détacher ce couvercle ; maïs l'ustensile lui-même qu'est-il devenu ? Où est-il allé ? A Paris, sans doute, avec les monnaies les meilleures.

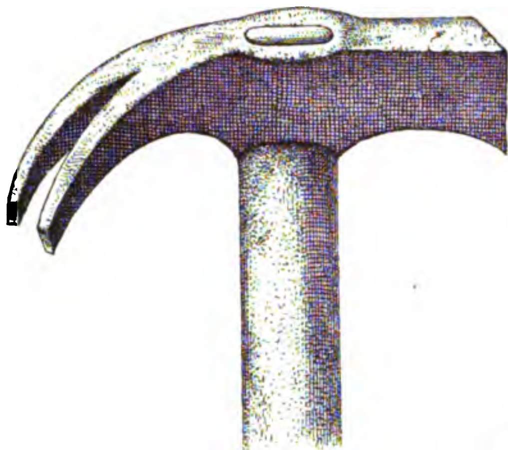
6° Une mince rondelle de cuivre de 0m10 de diamètre régulier, percée au milieu d'un trou d'un demi-centimètre. La destination de cette palette ronde reste à déterminer. Peut-être était-ce un jouet.

7° Une très-grande quantité de noisettes et de noix, plus de cinquante, peut-être une centaine, mêlées aux sous, admirablement conservées sous la gangue jaune dont les substances minérales les ont revêtues. Dans les unes, on entend ballotter le fruit sec ; dans d'autres, on trouve, après les avoir cassées, l'amande diminuée par la dessication ; mais les enveloppes n'offrent aucun signe de pourriture. Noix et noisettes, noix surtout, sont extrêmement petites. Le noyer commun passe pour être originaire des bords de la mer Caspienne, mais il fallait qu'il fût acclimaté depuis longtemps dans les Gaules pour avoir été implanté jusque dans le cœur des montagnes d'Auvergne, sous un climat qui lui convient si peu, au moment de la conquête romaine. La rudesse du climat avait réduit son fruit aux dimensions dégénérées que nous lui voyons dans les échantillons de la fontaine de Coren. Le noyer ne vient pas à Coren même, ni sur le plateau de Talizat. Les premiers que l'on trouve sont dans la vallée d'Allagnon et le canton de Mas-

Quelques-uns des Objets trouvés dans la source minérale de Coren, mêlés aux monnaies romaines.

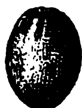


demi-grandeur

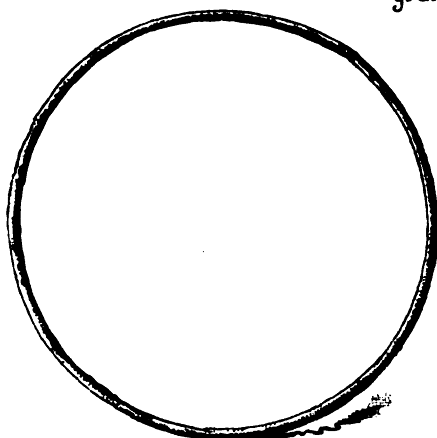


demi-grandeur.





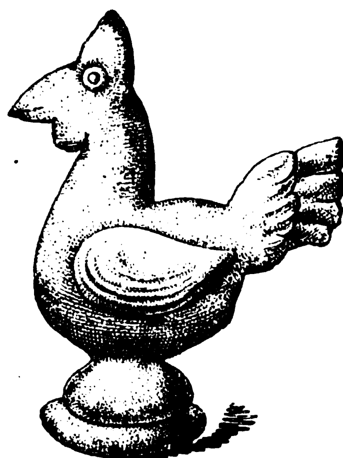
Noix et Noisettes
grandeur naturelle.



Bracelet d'Enfant (Grandeur naturelle).



Grandeur naturelle.



Grandeur naturelle.

siac où leur fruit est peu volumineux. Quoi qu'il en soit, il est certain maintenant que le montagnard d'Auvergne cultivait la noix, et la voici bien telle qu'il la possédait il y a dix-huit siècles : vingt-deux millimètres de diamètre en moyenne.

8° Un marteau à tête de fer et à manche de bois, fait comme les nôtres, un peu plus épais de forme, avec les dents plus recourbées, semblable en tout à un outil du même genre retiré du puits gallo-romain du Peschin, à Néris, avec toute une collection d'ustensiles de menuisier et de vases du troisième siècle. Le manche de bois était pourri. L'instrument avait déjà servi, une des dents est écornée à la pointe. Il a dû tomber là par accident, lorsqu'on a fixé le cadre supérieur du puits. L'ouvrier, des mains de qui il est échappé, a jugé les efforts à faire pour le repêcher disproportionnés avec la valeur de l'objet. A moins qu'il ne soit l'ex-voto d'un charpentier gaulois, ce qui est fort possible.

9° Les débris de quinze à vingt vases différents au moins, les uns en poterie fine, dite Samienne, grisâtre et vernissée, ou rouge vif et vernissée aussi sur les deux faces, avec dessins en relief représentant des serpents, des quadrupèdes ou des guerriers, peut-être les douze signes du zodiaque ; les autres, en terre plus grossière. Parmi ces débris, on distingue ceux d'une jolie petite coupe d'enfant de 0^{m}10 de diamètre, très-basse, en poterie rouge, ornée d'arabesques le long du bord supérieur, qu'un cordon perlé sépare de la panse où figurent des animaux en relief. Un des petits vases gris-blancs avait un goulot allongé et fort étroit. Ces poteries à type très-connu devaient venir de la fabrique de Lezoux (Puy-de-Dôme), l'une des plus considérables de l'ancien monde, qui exportait non seulement fort loin dans les Gaules, mais hors des Gaules, en Italie et dans la Grande-Bretagne. Elles peuvent dater du deuxième siècle. Banassac, dans la Lozère, fabriquait aussi des poteries du même genre, mais moins belles. Le vernis intérieur de la cupule de Coren était intact, néanmoins on reconnaît aux éraillures des reliefs extérieurs, qu'elle avait servi et même assez longtemps avant d'être dé-

posée dans les eaux de la source. Le plus grand des ustensiles en poterie est une assiette ou soucoupe plate dont le pied avait 0m 09 de diamètre et le pourtour 0m 23; ce n'est qu'en le reconstituant à l'aide des courbes du petit morceau qui m'a été remis que l'on peut le dessiner en entier, car, pour lui comme pour les autres, les neuf dixièmes de la pièce font défaut. Les divers récipients ont trois caractères communs : à l'exception d'un ou de deux, ils ne sont que de la vaisselle vulgaire, supérieure, à coup sûr, en élégance et en qualité, à celle qui la remplace aujourd'hui, mais enfin de la vaisselle de village. Ils n'étaient pas neufs quand ils ont été placés dans la cuve. Sauf un, tous les autres offrent des proportions minuscules; c'est de la vaisselle d'enfant.

10° Les débris d'une petite fiole de verre, vert foncé, fort ressemblant au verre de nos anciennes bouteilles de litre, mais d'une dimension exiguë; son fond n'avait pas plus de 0m 05 1/2 de diamètre mesuré extérieurement.

11° Des débris de tuiles et de briques à rebords rougeâtres et grisâtres qui paraissent d'une pâte semblable à celle des objets fabriqués avec la terre d'une tuilerie exploitée près de Coren. Ces débris devaient provenir du revêtement extérieur en maçonnerie que les eaux ont peu à peu démoli. Le ruisseau de Colsac, comme ses pareils de la montagne, se transforme volontiers en torrent; sous le poids des orages ou de la fonte des neiges, il a dù bousculer et désagréger peu à peu la gaîne de maçonnerie dont le puits était entouré. On n'a retiré qu'une brouettée de morceaux de tuiles à rebords et de briques plates, le reste a été employé dans la construction moderne par les ouvriers qui me l'ont déclaré, ou a été entraîné par les eaux.

Cette construction de 1886 est un petit pavillon de 2 mètres sur 2m 50 environ, en maçonnerie de briques avec mortier de ciment dans la partie inférieure, en maçonnerie ordinaire avec mortier de chaux hydraulique dans la portion supérieure, dont les fondations sont assises sur le revers de l'entonnoir

creusé par les Romains dans le rocher et qu'on a utilisé. Elle isole les deux jets d'eau minérale et les conduit à une hauteur supérieure au niveau du ruisseau, dans une niche recouverte d'une toiture et s'ouvrant par devant comme une armoire, où l'on peut puiser commodément.

A peine la source était-elle ainsi captée, qu'il s'est vendu 3500 litres environ par an, en 1887 et 1888, dans le pays et dans un périmètre ne dépassant guère Saint-Flour, à 005 c. le litre. Avec de la publicité, les eaux de Coren parviendraient à la notoriété qu'elles méritent. Un temps viendra, il le faut espérer, où la commune sera obligée de capter les autres naissants pour suffire aux demandes. Il est fort probable qu'on trouvera alors d'autres puits, d'autres cuves, renfermant d'autres curiosités.

VII

Divinisation et culte de la source de Coren. Le culte d'Apollon dans le pays.

Aucun doute n'est possible sur l'origine du trésor de la source de Coren ; il est composé d'offrandes à la nymphe ou plutôt au dieu de la source ; car les autres divinités de sources connues en Auvergne étant généralement des dieux et non des déesses, il est à croire qu'à Coren il en était de même.

L'homme qui eût voulu cacher son magot ne l'aurait pas déposé dans un lieu ouvert, public, très-fréquenté, exposé au recurage, désigné plus qu'un autre aux investigations des envahisseurs, où il aurait pu enfin se trouver mêlé aux offrandes des buveurs d'eau. Et si, d'aventure, il avait commis cette folie, son dépôt serait composé en majeure partie de monnaies contemporaines du dépositaire ; c'est-à-dire que les pièces les plus récemment frappées seraient les plus nombreuses ; or, à Coren, c'est le contraire. Les monnaies les plus récentes ne s'y rencontrent que par unités, tandis que celles des premiers empereurs, Claude et Domitien par exemple, sont au nombre de 31. De plus, l'échelonnement dans les dates indique

une série de dons faits sou par sou. Il n'y a donc point de place pour l'hypothèse d'un accident ou d'un dépôt.

La source de Coren était divinisée; les gens du pays l'adoraient; les objets versés dans son sein étaient des offrandes propitiatoires ou des *ex-voto*. Ce que nous savons des mœurs nationales à ce sujet concorde trop parfaitement avec ce qui se passait à Coren pour permettre aucune autre explication. Je ne m'étendrai que modérément sur ce sujet devenu banal.

Les Celtes divinisaient les sources, les lacs et les cours d'eau, adorant dans ceux-ci le génie bienfaisant qui leur procurait la nourriture, et, dans celles-là, la nymphe qui les désaltérait. *Augent aquæ numerum deorum nominibus variis,* dit Pline en parlant de leur culte pour les fontaines[1]. Il en était ainsi chez presque tous les peuples, et la nation la plus civilisée du monde, l'Italie, dressait, à l'apogée de sa civilisation, des autels à ses rivières : *Aras patriis amnibus dicaverint,* dit Tacite au premier siècle[2]. Les habitants de Cournon, près de Clermont, personnifiaient l'Allier en un dieu dont ils pratiquaient le culte au troisième siècle. Les Arvernes ne se laissaient devancer par personne ni dans le culte de ces dieux particuliers de peuplade et de ces dieux municipaux en honneur dans les Gaules, au dire de Minutius Félix[3], de Tertullien[4], témoins le dieu *Wasso* adoré à Neimheid[5], le *Mercurius arvernus* prouvé par textes et inscriptions; le *Mercurius dumiatus* ou Mercure du puy de Dôme[6]; ni dans

1 — *Hist. nat.*, lib. XXXI, cap. 2.
2 — *Ann.*, lib. I, cap. 79.
3 — *In Octavio.*
4 — *In Apologetico*, cap. 24.
5 — Nom primitif de Clermont qui signifie, en langue celtique, temple, lieu, centre de culte. D'où *Augusto-Nemetum*, lorsque Auguste eut pris cette ville sous sa protection et en eut fait une colonie romaine.

6 — Fouilles du puy de Dôme. — Il est probable que lorsqu'on pratiquera des fouilles au sommet du plomb du Cantal, on y trouvera également, non pas un temple de l'importance de celui du sommet du puy de Dôme, mais la preuve qu'il y eut aussi, sur ce sommet national, un monument du culte païen, attestant qu'il était adoré. Toute manifestation imposante, mystérieuse ou utile de la nature, recevait les hommages de nos ancêtres.

le culte des simples fontaines révélé par le grand nombre de *Fonts saintes* et de *Fonts de las Fadas,* ou fontaines des fées, répandues dans notre territoire.

Mais par-dessus toutes les autres, les sources minérales *fonts salades* et thermales *chaudes aigues* recevaient les hommages de la piété de nos pères, parce que leurs vertus curatives leur paraissaient être un mystère divin. Pour ne pas sortir de notre région, le bouillon thermal ou gazeux accompagné de son inévitable dépôt de vase, le BORBO ou BORVO, mot celtique d'où est venu le mot français bourbe, était adoré comme un dieu ; on a trouvé la preuve de son culte à Bourbon-Lancy. Il a donné son nom à La Bourboule, à tous les Bourbons et Bourbonnes possibles ; tout lieu portant un nom pareil possède des eaux minérales. Le dieu EVAUS ou EVAO, prouvé aussi par inscriptions à Evaux, n'est probablement pas autre que la déesse OVHANÆ vénérée dans les Gaules. SILVANUS était le patron local des sources du Mont-Dore, jaillissant au milieu des sombres forêts de pins et de sapins ; les inscriptions démontrent qu'il y avait des autels. Néris, dont les étymologistes de fantaisie avaient voulu rattacher le baptême à l'empereur Néron, doit son nom au dieu gaulois NERI dont le culte à Néris est péremptoirement démontré par deux inscriptions romaines sur plaques de marbre blanc, NERIO DEO, qui étaient clouées aux portiques de l'établissement construit au siècle d'Auguste par le duumvir Equester, dit le Cimbre, « flamine des Augustes et du dieu Néri[1]. » On peut poser comme une règle générale que toute source minérale ou thermale de quelque abondance était divinisée par nos pères les Gaulois.

On a souvent cité le capitulaire de Charlemagne interdisant à ses sujets des bords du Rhin de continuer d'adorer *les fontaines,* les arbres et les montagnes, de consulter les devineresses. Non moins connu l'examen de conscience que le prêtre faisait subir aux Saxons de Witikind, au neuvième siècle :

1 — Elles se complètent l'une l'autre. Elles doivent être encore dans le vestibule de l'établissement où je les ai vues en 1862.

— « As-tu fait des vœux aux arbres et *aux fontaines?* » Le même questionnaire aurait pu être utilisé pour nos montagnards d'Auvergne chez qui s'est conservée si vivante la tradition des *Fades*, devineresses et jeteuses de sort, la croyance aux sorciers et tant d'autres superstitions.

Mais quoi? L'offrande du sou à la source minérale champêtre, en reconnaissance de la guérison obtenue, existe encore en plein dix-neuvième siècle chez le montagnard du Cantal, dans le même département que Coren. Dans la commune de Salins, près de Mauriac, au-dessous du rocher du haut duquel l'Auze se précipite pour former la belle cascade qui a donné son nom à cet ancien chef-lieu de viguerie carlovingienne[1], il y a une grotte, et dans cette grotte « *une fontaine druidique*, » pour emprunter aux archéologues qui l'ont décrite la définition qu'ils en ont donnée, à cause du culte dont elle est toujours l'objet. — « On attribue à cette source des propriétés particulières pour la guérison de la teigne. Lorsqu'un enfant est atteint de ce mal, on le conduit à la source, on lui lave la tête pendant neuf jours, après lesquels le malade est, dit-on, assez ordinairement guéri. Cet usage semble remonter à la plus haute antiquité et témoigne une fois de plus que le culte des Gaulois pour les fontaines n'est pas perdu dans nos montagnes. Les curés de Salins, témoins des bons effets produits par ce traitement, ont placé la fontaine sous la protection de saint Martin[2], *et les pièces de monnaie que les parents des malades y déposent* sont recueillies et consacrées à la célébration des messes[3]. »

La 16me charte du Cartulaire de Brioude signale, en 924, dans les environs de Coren, un mas portant le nom même

1 — *Vicaria Salensis* au IXe siècle (Cartul. de Beaulieu). *Salins*, *Saillens*, *Saillant*, cascade. Tous les lieux ainsi dénommés ont des chutes d'eau. Rien ne démontre que Salins tire son nom d'une source saline.

2 — L'abbaye de Beaulieu (Corrèze) avait des dépendances dans la viguerie de Salins au IXe siècle, et saint Martin était l'un des patrons de cette abbaye.

3 — *Descrip. de la Haute-Auv.* Bouillet, 321-322. *Ancienne Auvergne*, III, 237. — *Dict. histor. du Cantal*, V, 284-285. — *Notice sur Salins*, De Sartiges d'Angles.

d'Apollon[1], sans y rien changer, nom unique en Auvergne et trop spécial pour ne pas provenir du culte rendu dans le pays au dieu que César nous dit avoir été le plus honoré de tous les dieux, après Mercure, dans les Gaules[2]. Ce mas est, sans doute, celui dit *A Vauls, A Vouls, A Voul* ou *A Pouls*[3], où se trouve un dolmen, c'est-à-dire un autel celtique, auprès de celui de Bardon. Libre à qui voudra de rapprocher ces deux derniers noms à propos du culte d'Apollon, dieu des bardes; mais ce qui est plus sérieux, plus positif, c'est qu'Apollon, dieu des nymphes, était surtout dans les Gaules le dieu de la médecine, le dieu invoqué par les malades; que le coq lui était particulièrement consacré; et qu'en jetant dans les eaux médicales de Coren, comme ils l'ont fait, des images de cet oiseau sacré, les gens du pays faisaient acte formel de culte à Apollon. On peut, de ces trois faits réunis, conclure, sans trop de témérité, que cette divinité était celle de notre source.

Nous sommes également fixés sur le mode couramment usité chez nos aïeux pour rendre hommage aux divinités des sources minérales, soit qu'ils voulussent en obtenir la santé, soit qu'ils vinssent les remercier de la leur avoir rendue.

La pauvre pèlerine de Coren qui dépose aujourd'hui son offrande à Notre-Dame de Lescure ou à Notre-Dame de Fridière, le campagnard obligé de traverser la Planèze par la tourmente meurtrière, qui glisse son sou dans le tronc d'un de ces oratoires champêtres dressés sur le bord des chemins aux passages dangereux, ne versent pas leur pièce de monnaie pour les frais du culte ou le soulagement des pauvres; ils le donnent à un être déterminé, à la divinité menaçante ou secourable, mais plus puissante qu'eux. Le paysan gaulois

1 — *Mansus cujus vocabulum est Apollo.*

2 — *Deum maxime Mercurium colunt..... post hunc* APOLLINEM *et Martem et Jovem et Minervam : de his eamdem fere quam reliquæ gentes habent opinionem :* APOLLINEM MORBOS DEPELLERE. *(De Bello gallico,* lib. VI, cap. 18.)

3 — Dont on a fait par la suite *Vaulx* ou *A Vaulx*. Le V et le P se remplacent dans la langue nationale.

n'agissait pas autrement; il offrait son sou à la nymphe bienfaisante qui pouvait rendre ou qui avait rendu la santé à son enfant.

On a trouvé des sous romains dans les sources de Vichy, de Médague, de Châteldon, de Chaudesaigues, de Vic-sur-Cère, comme dans celle de Coren. Le don des vases à l'Apollon de Coren est dû aux mêmes sentiments; il était aussi très-répandu ce don de vases. Un exemple célèbre parmi les érudits est celui des magnifiques vases *apollinaires* découverts dans la source gauloise qui avait guéri l'opulent donateur. Ils portaient, gravé sur leur panse d'argent, l'itinéraire suivi par ce dernier depuis Rome jusqu'à la station thermale où il avait retrouvé la santé. Un autre exemple, pris sur la frontière de l'Auvergne, est celui du vase de bronze d'Evaux, retiré du fond d'un puits thermal et sur les flancs duquel « le matelot Firmilis » annonce par une inscription que c'est là son *ex-voto* de reconnaissance « aux dieux Vimineus et Evaon[1] ».

L'Apollon de Coren ne recevait pas, lui, des vases d'argent sculptés, comme ceux du patricien de Rome, ni même des vases de bronze, comme celui du marin Firmilis; mais des vases de terre, parce que la source jaillissait au milieu de pauvres montagnards arvernes vivant sur sol infertile. Des propriétaires un peu plus riches que les autres offrirent le vase de verre et la cupule samienne.

VIII

A quelle époque remontent la première exploitation et le culte de la source de Coren.

L'usage médical des eaux de la *Font salade* ou ***Font de vie*** et le culte de la nymphe remontent incontestablement aux Gaulois qui connaissaient les qualités de leurs sources avant l'arrivée

1 — *Vimineus* était, on le sait par Varron, un des 300 surnoms de Jupiter.

des Romains, puisqu'ils les divinisaient et que ces sources portaient des noms gaulois. Il serait inexplicable, sans cela, que tout d'un coup, dès Auguste, on ait vu surgir partout en même temps dans les Gaules des constructions thermales appropriées à l'importance des eaux.

En parcourant les Gaules, pendant ses campagnes, César fut très-frappé du respect religieux des habitants pour les trésors qui reposaient dans les dépôts sacrés; et l'on sait que les dépôts étaient faits dans les lacs et les fontaines sacrées où rien ne défendait de la main des voleurs. Celui qui se serait avisé d'y toucher, dit-il, eût été aussitôt puni de mort avec torture préalable[1].

Les Romains professaient un respect systématique pour les dieux particuliers des Gaulois, ce qui leur était facile, vu l'éclectisme de leur religion et l'identité d'origine des deux Olympes. Ce respect ne fut nulle part plus grand qu'en Arvernie, puisque ses habitants furent, avec les Eduens, la nation la plus ménagée par César de tout le continent gaulois depuis la mer du Nord jusqu'à la Province romaine ; qu'il leur rendit leurs prisonniers à la fin de la guerre ; ne leur imposa ni tribut, ni garnison ; qu'il leur laissa leur autonomie, leur indépendance, leurs lois, leurs dieux, leurs temples, leurs municipes, leurs chefs de clan, leurs coutumes ; et que, entrés libres dans le monde romain, ils y vivaient libres du temps d'Auguste, ainsi que nous l'apprend un texte contemporain de Pline : *Arverni liberi*. Auguste et ses successeurs immédiats n'ont ni créé, ni supprimé de dieux gaulois[2] ; il n'y eut que des monuments de plus. Si donc, la nymphe de Coren est l'objet d'un culte public aussitôt après la conquête romaine,

1 — *Natio est omnium Gallorum admodum dedita religionibus..... Neque sæpe accidit ut, neglecta quisquam religione, aut capta apud se occultare, aut posita tollere auderet; gravissimumque ei rei supplicium cum cruciatu constitutum est. (De Bello gallico*, lib. VI, cap. 16, 17.)

2 — La seule innovation à partir d'Auguste fut de placer dans les dédicaces le nom d'un dieu romain et ordinairement le nom divinisé d'*Auguste* lui-même ou *des Augustes*, c'est-à-dire des membres de la famille impériale, avant le nom du dieu gaulois.

c'est que ce culte existait déjà. Il faut le croire d'autant plus que la source mystérieuse se manifestait aux yeux de tous par les innombrables bulles de gaz montant du fond du lit du ruisseau, et que le caractère très-apparent de ce phénomène ne permet pas de supposer qu'elle ait échappé à l'attention des habitants.

Seulement les offrandes du pâtre celte, fruits, jouets ou ornements légers, ont été emportés au fil de l'eau à chaque crue, faute d'un travail de main d'homme emprisonnant toute la nymphe dans ses flancs.

Pendant les soixante-dix ans qui ont suivi la conquête, la face des Gaules fut renouvelée. Les thermes furent considérés par les hommes d'état de Rome comme un moyen de *romaniser* les peuples conquis. Il y a dans Tacite un texte resté trop inaperçu duquel il ressort que le développement imprimé par les Romains aux établissements balnéaires fut un vrai système politique[1]. On voit fort bien ce qui s'est passé.

Auguste s'est réservé la Transalpine dans le partage des provinces avec le peuple et le Sénat ; il en confie le gouvernement à Agrippa, et ces deux grands administrateurs entreprennent l'œuvre de l'assimilation pacifique des Gaules. La romanisation de l'Auvergne est poursuivie par eux logiquement. Neimheid, la capitale religieuse, peuplée d'une colonie de vétérans, légionnaires de l'armée d'Afrique, détachés de la colonie de Nîmes, remplace Gergovia, la capitale militaire et politique, où les Arvernes eussent trouvé des souvenirs trop vivants de leur indépendance. Des routes s'ouvrent avec leurs stations de poste ; il se produit une invasion d'ingénieurs romains qui forment des élèves. Les villas et les palais surgissent. Les thermes de Vichy, de Néris, du Mont-Dore, se dressent avec leurs portiques, leurs théâtres et leurs tem-

1 — Tac. *Vita Agricolæ*, cap. XVI. On y voit Agricola exciter les Bretons, tantôt par ses exhortations personnelles, tantôt par des secours, à construire des maisons, des portiques, des bains... dans le but de les civiliser et de les dominer en leur créant des besoins.

ples, comme des modèles d'établissements de première classe pour le pays; ceux de Royat, seconde classe, paraissent être de la même époque. Châteauneuf, Châtelguyon, Châteldon, Médague, dont le nom romain de *Villa nova* ne peut étouffer le nom populaire (*Mes d'ag*)[1], Chaudesaigues, les Chaldettes, Vic, sont mis en œuvre dans la même période[2], s'il faut en croire les monnaies et les vestiges recueillis dans ces localités diverses d'où ils ont été ensuite dispersés. Mais quoi? on ne connaît pas une source minérale de quelque volume en Auvergne, sourdant auprès des plus modestes villages, où l'on n'ait trouvé quelque trace de leur utilisation sous les empereurs.

C'est que tout s'enchaîne, tout s'entraîne. Ce qui fut un système devint une mode, une fièvre, bientôt un besoin, une nécessité de chaque jour. L'école médicale italienne pénétra partout chez nous en même temps que son école d'ingénieurs. De la maison du seigneur gaulois, retour de Rome et des eaux d'Italie, l'habitude de traiter presque toutes les maladies par les eaux minérales descendit jusque dans la thérapeutique des chaumières, dans la médecine sans médecin. La cuve de bois de la source prochaine fut pour le paysan ce qu'étaient les piscines et les vasques de marbre de Vichy et de Néris pour le riche. C'est un fait certain qu'Auguste et Agrippa ont systématiquement lancé les eaux d'Auvergne, pour emprunter un mot moderne; et que l'impulsion a été telle qu'elle s'est fait sentir jusqu'au fond des campagnes les plus lointaines. Les habitants de Coren y ont été de leur puits boisé. Ainsi s'explique que les monnaies les plus anciennes du trésor de la source soient des sous d'Auguste et d'Agrippa.

1 — Chartes de fondation de Médague (1076-1113). Elles donnent plusieurs fois les deux noms à ce lieu : *Villanova quæ vulgo dicitur Mes dag* et autres formules semblables.

2 — Clermont est le centre d'une telle quantité d'eaux thermales ou minérales, qu'aucune région, même les Pyrénées, ne peut être comparée à celle-là en France.

IX

Vertus curatives de la source de Coren connues à l'époque romaine.

Presque tous les objets recueillis dans le puits minéral sont des objets d'enfants; il n'est pas jusqu'aux noisettes qui ne rappellent l'enfant du pauvre. Il faut en conclure que les eaux de Coren passaient alors pour guérir les maladies de l'enfance. Avant de connaître ces faits, M. le docteur Hugon, de Saint-Flour, m'a dit que, dans la belle saison, il faisait boire de l'eau de Coren tous les jours à ses enfants. Il la considérait, dit-il, comme un fortifiant particulièrement efficace à cet âge. M. le docteur Rochette, les autres médecins et les pharmaciens du pays leur attribuent les mêmes vertus reconstituantes. Nous avons vu que la croyance à la guérison de certaines maladies de l'enfance par une autre source champêtre, celle de Salins, s'était perpétuée depuis les temps celtiques jusqu'à nos jours.

Usait-on aussi des eaux de Coren sous forme de bains? Trempait-on les enfants dans la cuve? Rien n'est venu encore écarter ou confirmer l'hypothèse. Il n'en serait pas de même si, en fouillant le lit du ruisseau de Colsac autour du regard récemment construit, on y découvrait d'autres cuves de bois, ce qui est possible. Il faudrait alors voir là un de ces établissements ruraux en plein air, comme il y en avait encore beaucoup au moyen âge; et ce n'est pas la basse température de 13 degrés au-dessus de zéro qui pourrait faire obstacle au traitement par le bain, dans une civilisation où l'hydrothérapie était fort en vogue. On attribue à Antonius Musa, médecin d'Auguste, le mérite d'avoir guéri son client d'une maladie grave par ce procédé; aussi éleva-t-on, par souscription publique, dit Suétone (*Oct. Aug.*, cap. LIX), une statue à Musa près de celle d'Esculape. Le *frigidarium* des thermes romains était fondé sur ce système; les piscines d'eau froide étaient aussi fréquentées que les bains chauds. Les Anglais de nos jours lavent leurs enfants à l'eau froide tous les matins.

X

Pourquoi le culte de la source de Coren a cessé à la fin du deuxième siècle.

A l'exception de Galba, d'Othon et de Vitellius, qui n'ont régné que dix-neuf mois à eux trois[1], tous les empereurs sont représentés dans les monnaies du trésor de Coren, depuis Auguste jusqu'à Marc-Aurèle, pendant 228 ans. Durant toute cette période, sans interruption sensible, on porta les enfants à la source, et les mères reconnaissantes déposèrent leur offrande dans le sein bouillonnant de la nymphe. Puis, tout d'un coup, les offrandes cessent, le culte disparaît dans ses manifestations après Marc-Aurèle, mort en l'an 180.

Quelle conclusion tirer de là? Une guerre, une destruction du village, des villages du pays? Mais, la paix venue, les habitants eussent repris le chemin de la source minérale; les parents exterminés, les enfants eussent continué la tradition de leurs pères. Le trésor n'a pas été pillé, puisqu'il est venu jusqu'à nous. On ne peut donc pas imputer à l'âge de fer inauguré dans les Gaules par l'empereur Commode, mettre au compte de la révolte de Materne et de la sanglante répression qu'elle entraîna, la cessation du culte païen de notre petit établissement rural. L'élection de Pertinax, le client et le protégé de l'Arverne Lollianus Avitus, la série des empereurs gaulois, les guerres civiles qu'ils entretinrent, l'anarchie locale, ajoutons-y la légendaire invasion de l'Allemand Crocus, ne peuvent pas être invoquées davantage, et pour la même raison.

D'explication décisive, une seule se présente à l'esprit, une seule le satisfait, la prédication de l'Evangile, la conversion des habitants de Coren sous le règne de Marc-Aurèle ou de son successeur Commode.

1 — Comme les monnaies sont plus rares et plus chères, elles ont dû rester à Paris.

Mais cette solution soulève une des plus grosses questions de l'histoire générale, une des plus controversées, des plus obscures et des moins résolues, celle de l'époque de la conversion des Gaules. Deux écoles sont en présence, armées chacune de textes plus ou moins discutés. Suivant l'une, la France a été convertie par les envoyés de saint Pierre, en l'an 39; Stremonius aurait alors évangélisé la Basse-Auvergne et Florus la Haute-Auvergne[1]. D'après l'autre, la conversion de la France ne date que de la mission des sept évêques envoyés par le pape Fabianus, sous l'empereur Decius, en 250-253; l'argument principal, de ce côté, est un passage de l'Arverne Grégoire de Tours[2]. Entre ces deux systèmes absolus, il s'en place deux autres avec lesquels ils peuvent se concilier. Saint Pierre a envoyé sa mission dans les Gaules, la prédication a eu lieu; mais les nouvelles églises ont péri sous une terrible réaction païenne, et ce n'est qu'à partir de la mission du pape Fabien que la foi chrétienne a recommencé de gagner partout du terrain, pour triompher définitivement lors de la conversion de Constantin. Enfin, et cette opinion n'est qu'une subdivision de la précédente, l'église de Lyon, plus heureuse, aurait fonctionné dès le IIe siècle et n'aurait jamais sombré tout-à-fait.

Lorsque les savants de la Chine écriront dans mille ans l'histoire du Céleste-Empire, qui sera alors christianisé depuis longtemps, ils pourront ainsi se diviser en une foule d'écoles qui toutes seront en possession d'un fragment de vérité. Le duel du christianisme et du paganisme a dû être

1 — La tradition de l'église de Saint-Flour était que son fondateur, saint Florus, avait été l'un des disciples de Notre-Seigneur. Un texte de 1121 à 1135, émané d'un moine de Saint-Flour, place ces mots dans la bouche d'Amblard de Brezons, parlant en 1004-1025 : *Villa St-Flori in qua jacet unus ex discipulis qui fuit in cœna cum Domino* (Arch. nat., Mss latin 12746, fol. 290-304. Ancien St-Germain latin 563. — Une copie non signée de ce document et non authentiquée est aux archives de l'évêché de Saint-Flour). Ce texte permet d'affirmer que la tradition était telle à Saint-Flour au commencement du douzième siècle, et, si l'on veut, au commencement du précédent; mais rien de plus.

2 — *Hist. Franc.*, lib. I, cap. 28.

quelque peu, dans les Gaules, pendant les trois premiers siècles de notre ère, ce qu'il est en Chine depuis trois cents ans, toute proportion gardée : la religion nouvelle s'infiltrant sans cesse, souvent réduite à la vie cachée par les persécutions, renaissant toujours, toujours inquiétée et ne s'étalant qu'à la longue au soleil.

Impossible, sans sortir des bornes de notre modeste sujet, d'aborder ici une discussion approfondie de la question ; résumons-la donc au seul point de vue qui nous intéresse.

Nous laissons de côté la prédication des envoyés de Pierre ; le paganisme lui survécut incontestablement en Auvergne. Mais, sous le règne d'Antonin (138-161), il se produisit un fait considérable, celui de l'installation à Lyon ~~des premiers~~ ministres officiels ~~connus~~ de la religion de Jésus ~~dans les Gaules~~. Lyon, grand *emporium*, ville marchande dont la population, très-mêlée, renfermait des Romains, des Grecs et des Asiatiques, avait déjà, sous cet empereur, une communauté chrétienne qui demanda des ministres à ses frères de Smyrne : Polycarpe, évêque de cette dernière ville, disciple immédiat de saint Jean l'Evangéliste[1], envoya son disciple, Photin, dont on a fait Pothin, à qui il adjoignit plus tard Irénée. Aucune cité n'ayant pu fournir de preuves authentiques d'une église plus ancienne, ~~Lyon~~ est restée la première église des Gaules. Quarante ans après, elle comptait des membres dans tous les rangs de la société, lorsque l'édit de Marc-Aurèle vint troubler la paix de ses membres. Quarante-huit chrétiens furent déférés aux tribunaux. Parmi eux figuraient l'évêque Pothin, plus que nonagénaire, et divers citoyens romains d'origine illustre et de nom fort connu. Sur leur refus d'abjurer, Marc-Aurèle envoya l'ordre de sévir. Tous ceux qui n'avaient pas péri en prison moururent dans les supplices. Une lettre en langue grecque, adressée par les fidèles de Lyon et de Vienne aux évêques d'Asie et de Phrygie, a consacré historiquement les détails, les noms, l'époque. L'église de Lyon se reconstitua

1 — Il mourut entre 1166 et 1169, à 95 ans.

en secret, vécut tant bien que mal pendant le règne de Commode (180-193), sous lequel saint Irénée réunit à Lyon le premier concile des Gaules, Victor étant pape (190). La preuve de la vitalité de l'église de Lyon d'alors est qu'en 202 elle put fournir 19000 martyrs aux fureurs de la population, restée païenne en majorité. Les églises d'Autun, Châlon-sur-Saône, Langres furent des colonies de l'église de Lyon.

On n'a pas la preuve historique qu'il en fut de même pour l'église de Clermont, c'est vrai ; mais, d'après les bréviaires de ce diocèse et les légendes, saint Martial, l'un des sept évêques députés par saint Fabien avec Austremoine, trouva des chrétiens en passant à Clermont (250-253) pour se rendre de Lyon à Limoges. Il serait surprenant, il nous paraît inadmissible que l'église de Lyon, qui confinait à celle de Clermont sur une si grande étendue, ait essaimé tout autour d'elle, excepté précisément dans celle-là. Le diocèse de Clermont eut des chrétiens avant d'avoir un évêque : le cas est fréquent.

Le culte païen disparaît donc à Coren à une époque coïncidant avec celle où les chrétiens du Lyonnais se répandent dans les provinces voisines pour y propager la bonne nouvelle sous l'empereur Commode (180-193). C'est alors que cette partie du pays aurait été évangélisée.

Toutefois, je ne formule cette conjecture qu'avec réserve, parce que les autres monnaies que renferme très-vraisemblablement le lit du ruisseau, en nombre plus ou moins considérable, pourraient la modifier[1].

XI

Pourquoi les objets recueillis ont été donnés au musée de Clermont.

Le trésor de Coren n'en est pas moins un document historique fort intéressant ; rapproché d'autres de même sorte,

1 — Quant à nos monnaies illisibles, elles n'infirment en rien la présomption résultant de l'échelonnement des 103 monnaies lisibles ou reconnaissables d'Auguste à Marc-Aurèle.

il pourra contribuer un jour à nous éclairer sur l'époque véritable de la prédication en Auvergne. En attendant, il se concilie mal avec la prétendue conversion du pays par saint Florus, au premier siècle. Situé qu'il était aux portes de Saint-Flour, Coren n'eût probablement pas résisté au courant.

Il ne faudrait pas beaucoup d'argent pour opérer des sondages aux endroits où les autres bouillons des sources sont les plus abondants. Vienne quelque année très-sèche, la commune de Coren fera bien d'en tenter l'essai.

C'est à elle que j'aurais été heureux d'offrir les 132 monnaies et les autres objets achetés ici et là, en suivant leur piste non sans peine, si elle avait un local où l'on fût assuré qu'ils se conserveraient. Mais ni Coren, ce qui se conçoit, ni Saint-Flour, ce qui est plus regrettable, n'ont une malheureuse vitrine où puissent être exposées les antiquités trouvées sur leur territoire. Comme ces objets seraient condamnés au tiroir et sans doute à la disparition par la suite des temps, j'ai pris la liberté, après en avoir conféré avec M. le maire Viallefont[1], de les offrir au musée de Clermont. Si jamais les eaux de Coren parvenaient, je ne dis pas à la célébrité, mais à une honnête notoriété se traduisant par un profit de quelques milliers de francs pour la commune, celle-ci, reconnaissante, ne manquerait pas de réserver, dans son atelier de mise en bouteilles ou dans une salle de sa maison d'école, une place pour tous les objets attestant la réputation séculaire de la *Font de Vie.* Alors, le musée de Clermont ne ferait probablement pas de difficulté de se dessaisir de ceux trouvés en 1886 pour être joints à ceux qu'on aurait découverts ensuite; et c'est dans cette pensée que je l'ai prié d'accueillir mon offrande.

Si chaque commune du Cantal avait, depuis un siècle

1 — A qui j'ai offert ou le partage par moitié, ou l'achat des 17 pièces qu'il avait, en lui annonçant que je n'achetais que pour donner à une collection publique d'Auvergne. — M. le Maire m'a autorisé à disposer des monnaies achetées comme je l'entendrais.

seulement, réuni les antiquités trouvées sur son territoire, il n'en est pas une qui n'aurait aujourd'hui un petit musée. Il compléterait les leçons de l'instituteur, contribuerait, dans sa mesure, à fonder l'histoire nationale. Plus on voit loin dans le passé de la patrie, plus on s'attache à l'idée qu'elle doit durer toujours. Malheureusement, dans l'intelligence montagnarde, si affinée du côté des intérêts pécuniaires, si bien douée pour les connaissances mathématiques et lucratives, si apte encore aux sciences de gouvernement, il y a un grand fond, je ne dirai pas d'indifférence, mais de mépris pour tout ce qui n'aboutit pas au profit matériel. — « Et après ? qu'est-ce que cela rapporte ? » Toute l'objection est là. La chose historique ou l'objet archéologique, preuve palpable de l'histoire, n'ont à ses yeux de prix que celui qu'en donnera le marchand. Et ce n'est pas qu'elle ne perçoive très nettement la raison d'utilité générale, elle est bien trop ouverte pour ne pas la comprendre. Mais elle s'estime sincèrement supérieure, mieux organisée que les autres en faisant de l'individu et de la bourse le centre de tout. La pauvreté séculaire, et la lutte pour la vie plus dure sous le climat qui l'entoure, ont fait passer cela dans le sang. Il n'y a guère plus que quelques départements montagneux en France à n'avoir pas une de ces revues périodiques où l'on fait de tout, sauf de la politique. Le Cantal est un de ceux-là. Le temps approche où la lacune sera comblée, ne fût-ce que par amour-propre national.

Les hommes ne feront pas plus défaut que la nature, les documents et les monuments du passé dans ce pays ; car les exceptions sont nombreuses à l'observation que je viens de faire, après tant d'autres. Je connais, pour mon compte, et suis loin de les connaître tous, des esprits très curieux, des érudits, des hommes très éclairés dans toutes les parties du département. Il ne leur manque que de se grouper pour ne pas laisser distancer le Cantal et pour prouver que l'intelligence montagnarde se prête à tout...

Aujourd'hui que l'instruction circule à torrents partout, il faut que son horizon s'élargisse, qu'elle suive le courant

général et qu'elle apprenne à s'intéresser, comme on le fait ailleurs, à l'histoire locale ; le montagnard y sera convié par un sentiment qu'il porte dans son cœur plus qu'aucun autre Français : l'amour du pays.

Marcellin Boudet.



TABLE

ÉTATS ET PLANCHES

Clermont-Ferrand, imprimerie Bellet. — 1879.